

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU 27 JUIN 2023

Télétransmission Préfecture

Nomenclature: 7.1

Numéro: 094-269400362-20230627

DELCCAS2023.06.27-4-DE

<u>DELCCAS 2023.06.27 - 4</u> – Vote du compte administratif de l'exercice 2022 de la Résidence Autonomie de la Pie.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente.

<u>Etaient présents</u>: Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Bernard VERNEAU, Monsieur Claude SOUSSY, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Agnès CORBASSON, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

<u>Etaient absents excusés et représentés</u> : Monsieur Christian GITIAUX, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Agnès CORBASSON.

<u>Etaient absents excusés</u>: Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON, délégués du Conseil Municipal.

## Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le budget primitif pour l'exercice 2022,

VU le compte administratif pour l'exercice 2022, présenté en séance,

## Après examen et en avoir délibéré A l'unanimité

(Sylvain Berrios n'ayant pas pris part au vote)

Emet un avis favorable sur le compte administratif de la Résidence Autonomie de la Pie pour l'exercice 2022, qui s'établit aux sommes suivantes :

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT	DEFICIT	REPORT ANNEE PRECEDENTE	RESULTAT A AFFECTER
FONCTIONNEMENT	547.236,42 €	568.151,60 €		-20.915,18 €	166.312,53€	145.397,35 €

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

> Centre Communal d'Action Sociale

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

04/07/2023 la réception en Préfecture le

et de la publication électronique le

Pour le Président,